

## MOBILITÉ DES PERSONNES EN ILE-DE-FRANCE

### Le Ceser préconise que le Stif devienne une agence de la mobilité

**24 février 2017** Avec 40 millions de déplacements journaliers, la mobilité des personnes est un enjeu capital en Ile-de-France. Dans l'avis adopté le 23 février 2017, le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) formule des propositions pour améliorer l'équilibre régional de l'offre de mobilité.

La mobilité des habitants de l'Ile-de-France s'appuie sur une offre importante et diversifiée de transports publics (ferroviaires et routiers) ainsi que sur les transports individuels. Cette mobilité n'a pas toujours laissé place à une complémentarité bien conçue entre modes de transport. Pour répondre aux besoins de mobilité des Franciliens, le Ceser propose d'agir sur l'offre, l'organisation et l'information.

- **Enrichir les services et développer l'intermodalité**

Le Ceser souhaite que les dispositifs existants soient optimisés et adaptés, en s'appuyant sur les nouvelles technologies. L'extension de la signalétique en temps réel sur les infrastructures existantes et dans les transports en commun reste indispensable. L'intermodalité doit être améliorée car elle est essentielle au développement des solutions alternatives de mobilité et, en particulier, à la réussite du projet Grand Paris Express. Cette démarche repose à la fois sur l'optimisation des interfaces physiques, les aspects organisationnels, tarifaires et l'information voyageurs.

- **Améliorer l'organisation et l'accompagnement des acteurs**

Les acteurs publics et privés doivent être accompagnés dans la recherche de solutions au service de la mobilité urbaine. Les collectivités territoriales ont un rôle important à jouer pour soutenir toutes les initiatives, voire les amorcer, afin de déclencher une dynamique positive sur leur territoire. Par ailleurs, le Ceser préconise que les compétences du Stif évoluent vers celles d'une agence de la mobilité, comme l'autorise la loi Maptam<sup>1</sup>.

- **Maîtriser l'information numérique**

Le Ceser souhaite que la Région Ile-de-France pilote la convergence des informations fournies par les opérateurs. Il s'agit d'éviter la captation de la valeur ajoutée dont elle dispose par de grands acteurs de l'économie numérique. L'assemblée consultative rappelle que les actions d'information, de communication et de sensibilisation sont essentielles au développement des solutions de mobilité alternatives.

<sup>1</sup> Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

#### CONTACT PRESSE

Sarah Le Borgne - sarah.le-borgne@iledefrance.fr - 01 53 85 66 97 / 06 40 95 14 95